

Fiche de données de sécurité

page: 1/23

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.10.2023

Version: 9.1

Date de la version précédente: 24.08.2023

Version précédente: 9.0

Date / Première version: 30.10.2020

Produit: **7717300490 LUXIASPRAY GrisMoyen0,4L**

(ID Nr. 50827808/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.11.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

7717300490 LUXIASPRAY GrisMoyen0,4L

UFI: SQ6P-WDM9-9007-K2F1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: Revêtements et produits connexes

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

RENAULT

122-122 bis avenue du Général Leclerc

FR- 92100 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

FRANCE

T (33) 1 76 84 04 04 - F (33) 1 34 33 68 87

informations.fds@renault.com - <https://renault.quickfds.com>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : ORFILA (France) - Tel : +33 (0)1 45 42 59 59 (24h)

Belgique - Tel : 32 070/245 245

UE Tel : 112

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.10.2023

Version: 9.1

Date de la version précédente: 24.08.2023

Version précédente: 9.0

Date / Première version: 30.10.2020

Produit: 7717300490 LUXIASPRAY GrisMoyen0,4L

(ID Nr. 50827808/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.11.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Skin Corr./Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam./Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1A	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Chronic 2	H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Flam. Aerosol 1	H222 Aérosol extrêmement inflammable.
Flam. Aerosol 1	H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.10.2023

Version: 9.1

Date de la version précédente: 24.08.2023

Version précédente: 9.0

Date / Première version: 30.10.2020

Produit: **7717300490 LUXIASPRAY GrisMoyen0,4L**

(ID Nr. 50827808/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.11.2023

Conseils de prudence (Intervention):

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conseils de Prudence (Stockage):

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)], oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine, ester à base de propylidyne triméthanol, éthoxylé, acide acrylique

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le récipient est sous pression. Mettre à l'abri du rayonnement solaire, la température ne doit pas être supérieure à 50 °C. Même après usage, ne pas ouvrir sans précaution, ne pas enflammer.

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

charges, composés non organiques, solvant organique, pigment, résine acrylique insaturée

Ingrédients soumis à réglementation

oxyde de diméthyle

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.10.2023

Version: 9.1

Date de la version précédente: 24.08.2023

Version précédente: 9.0

Date / Première version: 30.10.2020

Produit: **7717300490 LUXIASPRAY GrisMoyen0,4L**

(ID Nr. 50827808/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.11.2023

Teneur (W/W): $\geq 30\%$ - $< 50\%$	Press. Gas Gaz liquéfié
Numéro CAS: 115-10-6	Flam. gases (incl. chem. unstable gases) 1
Numéro-CE: 204-065-8	H280, H220
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119472128-37	<u>Classification différente selon les connaissances actuelles et les critères de l'Annexe I du règlement (EC) n°1272/2008</u>
Numéro INDEX: 603-019-00-8	Press. Gas Gaz liquéfié
	Flam. gases (incl. chem. unstable gases) 1A
	Substance avec limite d'exposition professionnelle EU

acrylate d'uréthane polymérique

Teneur (W/W): $\geq 10\%$ - $< 12,5\%$	Skin Corr./Irrit. 2
Numéro CAS: 123904-10-9	Eye Dam./Irrit. 2
	H319, H315

acétone

Teneur (W/W): $\geq 7\%$ - $< 10\%$	Flam. Liq. 2
Numéro CAS: 67-64-1	Eye Dam./Irrit. 2
Numéro-CE: 200-662-2	STOT SE 3 (sommolence et vertige)
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471330-49	H225, H319, H336
Numéro INDEX: 606-001-00-8	EUH066

butanone

Teneur (W/W): $\geq 3\%$ - $< 5\%$	Flam. Liq. 2
Numéro CAS: 78-93-3	Eye Dam./Irrit. 2
Numéro-CE: 201-159-0	STOT SE 3 (sommolence et vertige)
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457290-43, 01-2119943742-35	H225, H319, H336
Numéro INDEX: 606-002-00-3	EUH066

acétate de n-butyle

Teneur (W/W): $\geq 3\%$ - $< 5\%$	Flam. Liq. 3
Numéro CAS: 123-86-4	STOT SE 3 (sommolence et vertige)
Numéro-CE: 204-658-1	H226, H336
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485493-29	EUH066
Numéro INDEX: 607-025-00-1	

diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.10.2023

Version: 9.1

Date de la version précédente: 24.08.2023

Version précédente: 9.0

Date / Première version: 30.10.2020

Produit: **7717300490 LUXIASPRAY GrisMoyen0,4L**

(ID Nr. 50827808/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.11.2023

Teneur (W/W): $\geq 3\%$ - $< 5\%$	Skin Corr./Irrit. 2
Numéro CAS: 42978-66-5	Eye Dam./Irrit. 2
Numéro-CE: 256-032-2	Skin Sens. 1
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119484613-34	STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)
Numéro INDEX: 607-249-00-X	Aquatic Chronic 2
	H319, H315, H317, H335, H411
	<u>Classification différente selon les connaissances actuelles et les critères de l'Annexe I du règlement (EC) n°1272/2008</u>
	Skin Corr./Irrit. 2
	Eye Dam./Irrit. 2
	Skin Sens. 1A
	STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)
	Aquatic Chronic 2
	<u>Les limites de concentrations spécifiques</u>
	STOT SE 3, irr. pour le syst. respiratoire: $\geq 10\%$

4,4'-Isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomérique du 1-chloro-2,3-époxypropane, esterifiés avec l'acide acrylique

Teneur (W/W): $\geq 3\%$ - $< 5\%$	Skin Sens. 1
Numéro CAS: 55818-57-0	Aquatic Chronic 2
Numéro-CE: 500-130-2	H317, H411
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119490020-53	

oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine

Teneur (W/W): $\geq 2\%$ - $< 2,5\%$	Skin Sens. 1
Numéro CAS: 162881-26-7	Aquatic Chronic 4
Numéro-CE: 423-340-5	H317, H413
Numéro INDEX: 015-189-00-5	<u>Classification différente selon les connaissances actuelles et les critères de l'Annexe I du règlement (EC) n°1272/2008</u>
	Skin Sens. 1A
	Aquatic Chronic 4
	H317, H413

bis(orthophosphate) de trizinc

Teneur (W/W): $\geq 1\%$ - $< 2\%$	Aquatic Acute 1
Numéro CAS: 7779-90-0	Aquatic Chronic 1
Numéro-CE: 231-944-3	Facteur M - aiguë: 1
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485044-40	Facteur M - chronique: 1
	H400, H410

Néopentylglycol, propoxylé, ester avec acide acrylique

Teneur (W/W): $\geq 1\%$ - $< 2\%$	Skin Sens. 1
Numéro CAS: 84170-74-1	Aquatic Chronic 2
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119970213-43	H317, H411

ester à base de propylidène triméthanol, éthoxylé, acide acrylique

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.10.2023

Version: 9.1

Date de la version précédente: 24.08.2023

Version précédente: 9.0

Date / Première version: 30.10.2020

Produit: **7717300490 LUXIASPRAY GrisMoyen0,4L**

(ID Nr. 50827808/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.11.2023

Teneur (W/W): $\geq 0,5\%$ - $< 1\%$	Eye Dam./Irrit. 2
Numéro CAS: 28961-43-5	Skin Sens. 1B
Numéro-CE: 500-066-5	Aquatic Chronic 3
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489900-30	H319, H317, H412

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Eloigner la victime de la zone de danger. Retirer immédiatement les vêtements souillés. En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne pas faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Après inhalation:

Transporter la personne concernée à l'air libre et la faire se reposer au calme. Si les irritations persistent, consulter un médecin. Si la respiration est irrégulière ou a cessé, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact avec la peau:

Si les irritations persistent, consulter un médecin. Retirez les vêtements contaminés. Lavez la peau à l'eau et au savon et rincez abondamment. En cas de contact avec la peau, éviter l'exposition directe à la lumière du soleil ou à tout autre rayonnement UV qui augmenterait la sensibilisation de la peau. Ne PAS utiliser de solvants ou de diluants.

Après contact avec les yeux:

Retirer les verres de contact, s'il y a lieu. Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue. Secours médical immédiat. En cas de contact accidentel avec les yeux, éviter l'exposition au soleil ou à d'autres sources de lumière UV qui peuvent augmenter la sensibilité des yeux.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à fond avec de l'eau, secours médical. En cas de troubles persistants, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Irritation des yeux, Symptômes allergiques, irritation cutanée, Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.10.2023

Version: 9.1

Date de la version précédente: 24.08.2023

Version précédente: 9.0

Date / Première version: 30.10.2020

Produit: **7717300490 LUXIASPRAY GrisMoyen0,4L**

(ID Nr. 50827808/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.11.2023

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

Antidote: Pas d'antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

dioxyde de carbone, mousse résistant aux alcools, poudre d'extinction, eau pulvérisée

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: oxydes de carbone, oxydes de phosphore

Conseil: Refroidir les contenants qui ont été exposés au feu avec de l'eau. Décomposition, remontée de pression et éclatement des contenants peuvent survenir.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit nécessaire.

Autres informations:

Refroidir les récipients fermés se situant à proximité d'un foyer d'incendie. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les vapeurs. Pour le personnel non urgentiste: Utiliser un vêtement de protection individuelle. Veiller à la bonne aération des locaux. Garder à l'écart des sources d'inflammation. Pour les intervenants d'urgence: Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. S'il arrive que le produit pénètre dans les évacuations d'eau ou les égouts, prévenir immédiatement la compagnie des eaux locale; dans le cas de contamination de cours d'eau, de rivières ou de lacs, prévenir l'Agence pour l'environnement. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.10.2023

Version: 9.1

Date de la version précédente: 24.08.2023

Version précédente: 9.0

Date / Première version: 30.10.2020

Produit: 7717300490 LUXIASPRAY GrisMoyen0,4L

(ID Nr. 50827808/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.11.2023

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter les résidus à l'aide d'un absorbant ininflammable, tel que sable, terre, vermiculite, terre de diatomée, et stocker dans un conteneur approprié pour l'élimination en conformité avec la réglementation sur les déchets (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec à l'aide d'un détergent; éviter d'utiliser des solvants. Assurer une ventilation adéquate.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage. Manipuler avec précaution, éviter chocs et frottements. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Éviter de respirer les vapeurs ou vaporisation. Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Éviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart de matières oxydantes, fortement alcalines et fortement acides.

Matériaux adaptés: aluminium, Vernis d'émaillage RDL 50, Vernis d'émaillage R 78433, résine phénol-époxydique Müller 79/14/3 (CH), résine phénol-époxydique EHD0022, Vernis d'émaillage Vitalure 745, Peinture séchage four NOVOCAN S-G 500, Peinture séchage four C222A/C221A, acier inox 1.4301 (V2), acier au carbone (acier), étain (fer blanc)

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Éviter l'éclairage naturel direct. Fermer les conteneurs avec attention après ouverture et les stocker verticalement afin d'éviter des fuites. Défense de fumer. Pas d'admission pour le personnel non autorisé. Stocker uniquement dans des conteneurs réservés à ce produit. Respecter les étiquettes de mise en garde. Stocker à l'abri du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

D'autres informations sont contenues dans la Notice Technique.

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.10.2023

Version: 9.1

Date de la version précédente: 24.08.2023

Version précédente: 9.0

Date / Première version: 30.10.2020

Produit: 7717300490 LUXIASPRAY GrisMoyen0,4L

(ID Nr. 50827808/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.11.2023

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

67-64-1: acétone

VME 1.210 mg/m³ ; 500 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VLE (FR) 2.420 mg/m³ ; 1.000 ppm (VLEP-INRS (FR))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

Juridiquement contraignant

78-93-3: butanone

VLE 900 mg/m³ ; 300 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VME 600 mg/m³ ; 200 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VLE (FR) 900 mg/m³ ; 300 ppm (VLEP-INRS (FR))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

Juridiquement contraignant

115-10-6: oxyde de diméthyle

VME 1.920 mg/m³ ; 1.000 ppm (OEL (EU))

non contraignant

123-86-4: acétate de n-butyle

VLE 723 mg/m³ ; 150 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VME 241 mg/m³ ; 50 ppm (OEL (EU))

non contraignant

Composés avec des valeurs limites biologiques.

67-64-1: acétone

FR IBE

Paramètre: acétone

Matériel d'examen: Urine

Fréquence d'échantillonnage : Fin de changement

concentration: 100 mg/l

Niveau de fond chez les personnes non exposées. La notation Bf ne s'applique pas si la concentration moyenne de fond parmi les personnes non exposées est inférieure à un dixième de l'IBE (Indicateur Biologique d'Exposition) non spécifique

78-93-3: butanone

FR IBE

Paramètre: MEK

Matériel d'examen: Urine

Fréquence d'échantillonnage : Fin de changement

concentration: 2 mg/l

Composants avec PNEC

67-64-1: acétone

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.10.2023

Version: 9.1

Date de la version précédente: 24.08.2023

Version précédente: 9.0

Date / Première version: 30.10.2020

Produit: **7717300490 LUXIASPRAY GrisMoyen0,4L**

(ID Nr. 50827808/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.11.2023

eau douce: 10,6 mg/l
eau de mer: 1,06 mg/l
libération sporadique: 21 mg/l
sédiment (eau douce): 30,4 mg/kg
sédiment (eau de mer): 3,04 mg/kg
sol: 29,5 mg/kg
station d'épuration: 100 mg/l

78-93-3: butanone

eau douce: 3,2 mg/l
eau de mer: 0,32 mg/l
libération sporadique: 32 mg/l
sédiment (eau douce): 13 mg/kg
sédiment (eau de mer): 0,13 mg/kg
sol: 0,713 mg/kg
station d'épuration: 115 mg/l

123-86-4: acétate de n-butyle

eau douce: 0,18 mg/l
eau de mer: 0,018 mg/l
libération sporadique: 0,36 mg/l
station d'épuration: 35,6 mg/l
sédiment (eau douce): 0,981 mg/kg
sédiment (eau de mer): 0,0981 mg/kg
sol: 0,0903 mg/kg

7779-90-0: bis(orthophosphate) de trizinc

sédiment (eau douce): 117,8 mg/kg
eau douce: 20,6 µg/l
sol: 35,6 mg/kg
eau de mer: 6,1 µg/l
sédiment (eau de mer): 56,5 mg/kg
station d'épuration: 100 µg/l

42978-66-5: diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

eau douce: 0,005 mg/l
eau de mer: 0,0005 mg/l
libération sporadique: 0,046 mg/l
sédiment (eau douce): 0,487 mg/kg
sédiment (eau de mer): 0,049 mg/kg
sol: 0,095 mg/kg
station d'épuration: 10 mg/l

84170-74-1: Néopentylglycol, propoxylé, ester avec acide acrylique

Composants avec DNEL

67-64-1: acétone

travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 2420 mg/m3
travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 1210 mg/m3, 500 ppm

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.10.2023

Version: 9.1

Date de la version précédente: 24.08.2023

Version précédente: 9.0

Date / Première version: 30.10.2020

Produit: **7717300490 LUXIASPRAY GrisMoyen0,4L**

(ID Nr. 50827808/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.11.2023

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 186 mg/kg
consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 62 mg/kg
consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 200 mg/m3
consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 62 mg/kg

78-93-3: butanone

Aucune DNEL n'a été dérivée.

123-86-4: acétate de n-butyle

travailleur: Exposition à court terme - effets locaux, Inhalation: 600 mg/m3
travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 300 mg/m3
consommateur: Exposition à court terme - effets locaux, Inhalation: 300 mg/m3
consommateur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 35,7 mg/m3
travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 11 mg/kg
travailleur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, par voie cutanée: 11 mg/kg
consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 6 mg/kg
consommateur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, par voie cutanée: 6 mg/kg
consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 2 mg/kg
consommateur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, par voie orale: 2 mg/kg

7779-90-0: bis(orthophosphate) de trizinc

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 5 mg/m3
travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 83 mg/m3
consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 2,5 mg/m3
consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 83 mg/m3
consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 0,83 mg/m3

42978-66-5: diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 1,7 mg/kg
travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 2,35 mg/m3

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.10.2023

Version: 9.1

Date de la version précédente: 24.08.2023

Version précédente: 9.0

Date / Première version: 30.10.2020

Produit: **7717300490 LUXIASPRAY GrisMoyen0,4L**

(ID Nr. 50827808/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.11.2023

84170-74-1: Néopentylglycol, propoxylé, ester avec acide acrylique

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats. Une ventilation par aspiration localisée dotée d'une bonne aspiration générale doit être utilisée. Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Lorsque les travailleurs sont soumis à des concentrations supérieures à la limite d'exposition permise en milieu de travail, ils doivent utiliser un appareil respiratoire homologué approprié. Utiliser le respirateur à demi-masque de protection A1P2 en cas de contact avec des aérosols.

Protection des mains:

De plus amples informations sur le temps de pénétration sont disponibles sur demande au fabricant de gants.

Les données sont basées sur l'information fournie par le fabricant de gants, le fabricant de matière première ou selon les particularités des composés du produit.

Le gant de protection devra être testé pour son aptitude particulière (par exemple : résistance mécanique, compatibilité avec le produit, propriétés anti-statiques).

Suivre les recommandations du fabricant à propos de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants.

Les gants devront être remplacés immédiatement s'ils sont abîmés ou si des signes d'usure sont visibles. Il est recommandé d'utiliser une protection préventive de la peau (crème pour la peau).

Porter des gants de protection. N'importe quel gant de protection contre les produits chimiques certifié selon la norme EN ISO 374-1 convient : par ex.

Gants en nitrile - épaisseur : 0,7 mm

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1):

Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1):

Matériaux adaptés pour la protection contre les projections (recommandé: minimum indice de protection 1, correspondant à une durée de perméation de > 10 min d'après EN ISO 374-1):

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166), Nécessaire en cas de risque de contact avec les yeux.

Vêtements de protection:

Porter une combinaison et des bottes jetables résistantes aux produits chimiques., Le personnel devra porter des vêtements antistatiques, retardateurs de feu manufacturés en fibres naturelles et/ou en fibres synthétiques résistantes à la chaleur.

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.10.2023

Version: 9.1

Date de la version précédente: 24.08.2023

Version précédente: 9.0

Date / Première version: 30.10.2020

Produit: **7717300490 LUXIASPRAY GrisMoyen0,4L**

(ID Nr. 50827808/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.11.2023

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'urgence doivent être d'accès facile. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Tenir éloigné des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pour avoir des informations sur les contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement, se référer à la rubrique 6.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière:	liquide
Etat physique:	aérosol
Couleur:	gris
Odeur:	éthérée
Point de fusion:	Etude non réalisable pour des raisons techniques.
début d'ébullition:	non déterminé
Inflammabilité:	Aérosol extrêmement inflammable.
Limite inférieure d'explosivité:	2,6 %(V)
Point d'éclair:	non applicable, le produit est un gaz
Température d'auto-inflammation:	235,00 °C
Décomposition thermique:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Valeur du pH:	la substance/le mélange est un gaz
Viscosité, cinématique:	36,0 mm ² /s (23 °C) sans gaz propulseur
	(40 °C) Pas de données disponibles.
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	Non applicable aux mélanges.
Pression de vapeur:	> 999,00 hPa (20 °C) sans gaz propulseur (50 °C) non déterminé
	(calculé(e))

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.10.2023

Version: 9.1

Date de la version précédente: 24.08.2023

Version précédente: 9.0

Date / Première version: 30.10.2020

Produit: **7717300490 LUXIASPRAY GrisMoyen0,4L**

(ID Nr. 50827808/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.11.2023

> 999,00 mmHg
(20 °C)

Pas de données applicables
disponibles.

Densité: 0,880 g/cm³
(20 °C)

densité de vapeur relative (air):
Plus lourd que l'air.

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

Solides inflammables

Vitesse de combustion: La matière ne répond pas aux critères spécifiés au paragraphe 33.2.4.4 du manuel d'épreuves et de critères de l'ONU. (UN Test N.1 (ready combustible solids))

Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Ce n'est pas un matériau auto-chauffant

Autres caractéristiques de sécurité

Miscibilité avec l'eau:

non miscible

Temps d'écoulement:

> 30 s
(23 °C)

sans gaz propulseur

(DIN EN ISO 2431; 4 mm)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Risque d'éclatement. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.10.2023

Version: 9.1

Date de la version précédente: 24.08.2023

Version précédente: 9.0

Date / Première version: 30.10.2020

Produit: 7717300490 LUXIASPRAY GrisMoyen0,4L

(ID Nr. 50827808/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.11.2023

10.4. Conditions à éviter

Eviter les UV ou toute autre radiation à forte énergie. Eviter la chaleur. Eviter l'éclairage naturel direct. Éviter le gel.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

Se maintenir loin des substances hautement acides ou alcalines comme les oxydants afin d'éviter les réactions exothermiques., Se maintenir loin des initiateurs de radicaux libres, des peroxydes, des substances fortement alcalines et réactives afin d'éviter la polymérisation exothermique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'exposition à des températures élevées, des produits de décomposition dangereux, tels que le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, la fumée, des oxydes d'azote peuvent être produits., Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Le mélange a été évalué selon le règlement (CE) n ° 1272/2008. Voir les rubriques 2 et 3 pour plus de détails.

L'inhalation de vapeur de solvant à des concentrations supérieures aux valeurs-limites d'exposition peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé comme par exemple l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, ainsi que des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et signes incluent les maux de tête, les vertiges, un état de fatigue, une faiblesse musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Des expositions répétées et prolongées aux solvants à des concentrations significativement supérieures aux valeurs limites autorisées peuvent conduire au développement de dérèglements durables du système nerveux central tels que changement de comportement et mémoire. Les solvant peuvent entraîner certains des effets décrits ci-dessus par absorption au travers de la peau. Des expositions répétées et prolongées par contact avec la préparation peut causer l'élimination de la graisse de la peau entraînant une dermatite de contact non allergène par contact et absorption au travers de la peau.

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Irritation en cas de contact avec les yeux. Irritant par contact avec la peau

Les composants d'acrylate insaturés du mélange ont des propriétés irritantes. Un contact prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des symptômes d'irritation telles que des rougeurs, des formations de cloques ou une dermatite. Des cas de réactions allergiques cutanées ont été observés. La projection de produit dans les yeux peut provoquer une irritation. L'inhalation

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.10.2023

Version: 9.1

Date de la version précédente: 24.08.2023

Version précédente: 9.0

Date / Première version: 30.10.2020

Produit: **7717300490 LUXIASPRAY GrisMoyen0,4L**

(ID Nr. 50827808/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.11.2023

des aérosols, des poussières ou des vapeurs peut causer une irritation des voies respiratoires.
L'ingestion peut provoquer des nausées, une faiblesse et des effets sur le système nerveux central

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Possible sensibilisation de la peau après contact.

Les composants d'acrylate insaturés ont des propriétés sensibilisantes. Des cas d'hypersensibilisation peuvent se produire, éventuellement en raison d'une sensibilisation croisée avec d'autres acrylates.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.10.2023

Version: 9.1

Date de la version précédente: 24.08.2023

Version précédente: 9.0

Date / Première version: 30.10.2020

Produit: **7717300490 LUXIASPRAY GrisMoyen0,4L**

(ID Nr. 50827808/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.11.2023

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Aucun résultat de test n'est disponible pour ce produit. Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Le mélange a été évalué conformément au règlement (CE) No 1272/2008 et est classé en fonction de ses propriétés écotoxicologiques. Voir les sections 2 et 3 pour plus de détails.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Biodégradabilité des substances dangereuses pour l'environnement citées à la rubrique 3:

Données relatives à :bis(orthophosphate) de trizinc

Données relatives à :diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

Données sur l'élimination:

48 % formation de CO₂ par rapport à la valeur théorique (28 j) (OCDE 301B; ISO 9439; 92/69/CEE, C.4-C) (aérobie, boue activée, ménagère) S'élimine moyennement/partiellement par biodégradation.

Données relatives à :oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine

Données sur l'élimination:

1 % formation de CO₂ par rapport à la valeur théorique (29 j) (OCDE 301B; ISO 9439; 92/69/CEE, C.4-C) (aérobie, boue activée, ménagère, non adaptée)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation:

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.10.2023

Version: 9.1

Date de la version précédente: 24.08.2023

Version précédente: 9.0

Date / Première version: 30.10.2020

Produit: **7717300490 LUXIASPRAY GrisMoyen0,4L**

(ID Nr. 50827808/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.11.2023

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH): Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Éliminer la substance/produit en tant que déchet spécial conformément à la directive 2008/98/CE.

Code de déchet:

16 05 04[✱] gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN1950

Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS

Classe(s) de danger pour le 2.1, EHSM

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.10.2023

Version: 9.1

Date de la version précédente: 24.08.2023

Version précédente: 9.0

Date / Première version: 30.10.2020

Produit: **7717300490 LUXIASPRAY GrisMoyen0,4L**

(ID Nr. 50827808/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.11.2023

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour l'environnement: oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Code de restriction en tunnel: D

RID

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN1950

Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS

Classe(s) de danger pour le transport: 2.1, EHS

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour l'environnement: oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport fluvial intérieur**ADN**

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN1950

Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS

Classe(s) de danger pour le transport: 2.1, EHS

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour l'environnement: oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

Transport maritime**IMDG**

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1950

Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS (DIACRYLATE DE TRIPROPYLÈNE LYCOL)

Sea transport**IMDG**

UN number or ID number: UN 1950

UN proper shipping name: AEROSOLS (TRIPROPYLENE LYCOL DIACRYLATE)

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.10.2023

Version: 9.1

Date de la version précédente: 24.08.2023

Version précédente: 9.0

Date / Première version: 30.10.2020

Produit: 7717300490 LUXIASPRAY GrisMoyen0,4L

(ID Nr. 50827808/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.11.2023

Classe(s) de danger pour le transport:	2.1, EHSM	Transport hazard class(es):	2.1, EHSM
Groupe d'emballage:	Pas applicable	Packing group:	Not applicable
Dangers pour l'environnement:	oui Polluant marin: OUI	Environmental hazards:	yes Marine pollutant: YES
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	EmS: F-D; S-U	Special precautions for user:	EmS: F-D; S-U

Transport aérien**Air transport**

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1950

Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS, FLAMMABLE

UN number or ID number: UN 1950

UN proper shipping name: AEROSOLS, FLAMMABLE

Classe(s) de danger pour le transport: 2.1

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour l'environnement: Un marquage dangereux pour l'environnement n'est pas nécessaire

Transport hazard class(es): 2.1

Packing group: Not applicable

Environmental hazards: No Mark as dangerous for the environment is needed

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Special precautions for user: None known

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.10.2023

Version: 9.1

Date de la version précédente: 24.08.2023

Version précédente: 9.0

Date / Première version: 30.10.2020

Produit: 7717300490 LUXIASPRAY GrisMoyen0,4L

(ID Nr. 50827808/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.11.2023

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**Maritime transport in bulk according to IMO instruments**

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et contrôle intégrés de la pollution).

Teneur en VOC:	60,4 %	solvants organiques
Teneur en VOC:	62,7 %	calculé(e)
Teneur en VOC:	551,9 g/l	calculé(e)

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3, 75

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: AEROSOLS INFLAMMABLES Aérosols "inflammables" de catégorie 1 ou 2, contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1

Classification selon 'TA-Luft' (Allemagne):

5.2.5: Gaz organiques, règle générale	62,63 %
---------------------------------------	---------

Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE):

Sous-catégorie conformément à l'annexe IIB:

e

Valeur limite pour la teneur max. en COV conformément à l'annexe IIB:

840 g/l

Teneur en COV du produit prêt à l'emploi, ISO 11890-2:

839 g/l

Classe de danger pour l'eau (AwSV allemand du 1er août 2017): (2) polluant considérablement l'eau.

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 25,4bis,44,44bis,84

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.10.2023

Version: 9.1

Date de la version précédente: 24.08.2023

Version précédente: 9.0

Date / Première version: 30.10.2020

Produit: 7717300490 LUXIASPRAY GrisMoyen0,4L

(ID Nr. 50827808/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.11.2023

Le produit contient une substance (annexe I / annexe II) réglementée par le règlement (UE) 2019/1148 - "commercialisation et utilisation des précurseurs d'explosifs". Cela peut entraîner des obligations pour votre entreprise conformément aux exigences légales du règlement susmentionné et des règlements d'application nationaux respectifs.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Pour les systèmes multi-packs, se référer aux fiches de données de sécurité de chacun des composants Réserve aux utilisateurs professionnels.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Skin Sens.	sensibilisation de la peau
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Flam. Aerosol	Aérosols inflammables
Press. Gas	Gaz sous pression
Flam. gases (incl. chem. unstable gases)	Gaz inflammables (y compris les gaz chimiquement instables)
Flam. Liq.	Liquides Inflammables
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.10.2023

Version: 9.1

Date de la version précédente: 24.08.2023

Version précédente: 9.0

Date / Première version: 30.10.2020

Produit: **7717300490 LUXIASPRAY GrisMoyen0,4L**

(ID Nr. 50827808/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.11.2023

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.